



La CNAIB a signé, avec SOCOTEC, un contrat de partenariat

Ce contrat, avec tarifs préférentiels, concerne
les vérifications périodiques électriques
(& le contrôle des appareils UV).

BON DE COMMANDE N°2 : à télécharger, à compléter et à retourner à Socotec

Contrat Cadre Socotec n° _____

Tarif pour un établissement	VERIFICATIONS ÉLECTRIQUES	
	Adhérent CNAIB	Non adhérent
Etablissement dont la superficie est < à 80 m ²	<input type="checkbox"/> 120,00 € HT (144,00 € TTC)	<input type="checkbox"/> 180,00 € HT (216,00 € TTC)
Etablissement dont la superficie est > à 80 m ²	<input type="checkbox"/> 140,00 € HT (168,00 € TTC)	<input type="checkbox"/> 250,00 € HT (300,00 € TTC)

Votre numéro d'adhérent CNAIB 2015 n° _____
(merci de joindre votre facture)

Nom et prénom :
Raison sociale :
Adresse :
Code postal et commune :
Téléphone : E-mail :
Superficie de l'institut : Jour de fermeture :
Date de la dernière vérification électrique :

Date, cachet et signature :	Formulaire à retourner à : SOCOTEC AGENCE LOCALE Cf. liste ci-jointe
-----------------------------	--

(*) Conditions d'intervention : la planification des interventions est définie exclusivement par SOCOTEC dans le cadre d'une organisation par zone géographique.